



Aux personnes concernées par un règlement modifiant le Règlement 23-1169 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929 afin d'intégrer des dispositions portant sur les résidences de tourisme.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. **Lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement 23-1169 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929 afin d'intégrer des dispositions portant sur les résidences de tourisme*.
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 4 octobre à 18 h 30 ainsi que le 14 octobre à 9h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 14 octobre 2023, à 9h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm

Fait à Saint-Donat ce 15 septembre 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe et greffier adjoint, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 15 septembre 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier adjoint